

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 9159 du 6 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1814639S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22375 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2018 :

Pontault Valéry NIGEND : 164023 NLS : 8020579

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2018 :

Dupart Laurent NIGEND : 174340 NLS : 8031166

Bourgoin Maëllenn NIGEND : 186424 NLS : 8041156

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*